



Certificat de Gestion et d'Administration des domaines Viticoles

***Approche comptable, fiscale et juridique
pour la gestion et l'administration d'un domaine vitivinicole***

Les choix de gestion de l'entreprise vitivinicole revêtent aujourd'hui une importance considérable pour le développement et la pérennité des sociétés. L'intervention de personnes qualifiées pour gérer les exploitations viticoles est devenue nécessaire.

C'est pourquoi propriétaires fonciers, fermiers, métayers, gérants ou encore salariés administratifs des exploitations souhaitent posséder les connaissances pratiques leur permettant de prendre ou de proposer des choix de gestion pour l'entreprise vitivinicole.

Le Certificat de Gestion et d'Administration des Domaines Vitivinicoles répond aux besoins de raisonnements gestionnaires que la fiscalité, la réglementation et les nouvelles données économiques imposent aux professionnels. Des séminaires spécialisés abordent pratiquement les principaux sujets relatifs à la comptabilité agricole ainsi qu'à la fiscalité du produit, de l'exploitant et de l'exploitation.

Les objectifs de cette formation professionnelle créée par l'Université du Vin avec la participation d'intervenants professionnels (juristes, fiscalistes, experts comptables) visent à apporter des analyses, des points de vue, des outils et des démarches actuelles et utiles au quotidien dans l'exercice de la gestion d'un domaine.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION 2017

20 et 21 mars 2017

COMPRENDRE L'ORGANISATION DES MARCHES DES VINS

- Economie: les vins et le vignoble, la production en Europe et dans le monde
- Filière: les circuits de distribution et acteurs
- Distribution

3 et 4 avril 2017

CONNAITRE LE DROIT VITIVINICOLE ET LA FILIERE

- L'Organisation Commune des Marchés: la réglementation européenne liée à la production vitivinicole
- Les catégories de vin : aspects réglementaires, cahier des charges, contrôles
- L'Organisation de la filière : rôle et compétences des organismes représentatifs et des organismes publics
- Etiquetage : aspects réglementaires et pratiques
- Statut des opérateurs et obligations déclaratives

5 avril 2017

LA COMPTABILITE AGRICOLE APPLIQUEE AUX DOMAINES VITICOLES

- Le plan comptable général
- Le bilan
- Le compte de résultat
- Les obligations comptables

6 avril 2017

MAITRISER LA FISCALITE DE L'EXPLOITATION VITIVINICOLE

- Les différents régimes d'imposition
- L'application de la fiscalité dans la comptabilité

7 avril 2017

COMPRENDRE LES DIFFERENTS TYPES DE SOCIETES EN VITICULTURE ET LES BAUX RURAUX

- Présentation des sociétés: avantages et inconvénients sur le plan économique, fiscal et social
- Les baux ruraux: fermage, métayage, baux à long terme

3, 4 et 5 mai 2017

BATIR UNE STRATEGIE ET UN PLAN D' ACTIONS EXPORT POUR UN DOMAINE VITICOLE

- Diagnostic Export de l'entreprise
- Prospection et démarches
- Documents, Formalités
- Accompagnement

8 et 9 juin 2017

OPTIMISER LA GESTION COMMERCIALE DU DOMAINE VITICOLE

- Prix de revient
- Suivi de gestion
- Application de l'informatique pour gérer les coûts et les ventes

Coût de la formation :

1769 euros TTC

Pour les demandeurs d'emploi et les personnes inscrites au Certificat de Viticulture et/ou Certificat d'Œnologie, possibilité de devis spécifique (nous consulter).

Financement des frais de formation :

Les chefs d'exploitation agricole et les salariés peuvent demander à bénéficier d'une prise en charge des frais de formation en en faisant la demande au fonds d'assurance formation auprès duquel ils cotisent (VIVEA, FAFSEA, OPCALIM, FAFIH, FONGECIF, ...).

Les salariés et les demandeurs d'emploi ayant accumulé des heures de formation dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation, dispositif remplaçant le DIF au 1^{er} janvier 2015) peuvent les utiliser pour financer la formation.

Pour les stagiaires salariés de moins de 26 ans, le Certificat de gestion et administration des domaines viticoles peut faire l'objet d'un plan de formation qualifiante. Ils doivent en faire la demande auprès de leur employeur.

Les stagiaires demandeurs d'emplois doivent se rapprocher de POLE EMPLOI pour faire valider leur projet de formation et obtenir sous certaines conditions une prise en charge des frais de formation.

Conditions d'admission:

Le Certificat de gestion et administration des domaines viticoles est ouvert à tous les personnels et producteurs du secteur. Sa programmation est prévue en fonction de celle des certificats de viticulture et d'œnologie afin de pouvoir suivre les trois enseignements. Aucun pré requis n'est exigé.

Pré inscription et inscription définitive :

Les pré inscriptions se font en retournant le bulletin de pré inscription joint au présent dossier. Les inscriptions se font par ordre chronologique d'arrivée et ne sont définitivement prises en compte qu'après que le stagiaire ait fourni la preuve du paiement ou de la prise en charge des frais de formation.

Effectif minimum : 8

Effectif maximum : 30

Lieu de la formation :

Université du Vin – Suze la Rousse

Moyens pédagogiques :

Exposés théoriques - Documents pédagogiques – Diaporama – Cas pratiques

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure le déroulement de l'action de formation et garantit le choix des intervenants quant à leur compétence et spécialité

Modalités d'évaluation à l'issue de la formation :

Chaque participant est consulté quant aux notions acquises et leur application possible dans le travail

Une synthèse de l'évaluation des acquisitions est réalisée soit oralement lors d'un échange intervenant / stagiaires soit sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

A l'issue de la formation :

Remise au stagiaire d'une attestation de formation et d'un certificat de stage

Université du Vin

Le Château – 26 790 Suze-La-Rousse

Tel : 04 75 97 21 34 – Fax : 04 75 98 24 20

E-mail : universite.du.vin@wanadoo.fr - Internet : www.universite-du-vin.com

N° déclaration existence : 82 26 000 12 26 n° siret : 324 249 937 000 16